

impots.gouv.fr

Je déclare un don en ligne €

Connectez-vous à votre espace particulier

1 - Dans votre navigateur internet ouvrez le site **impots.gouv.fr**.

2 - Cliquez sur « **Votre espace Particulier** », en haut à droite du site.

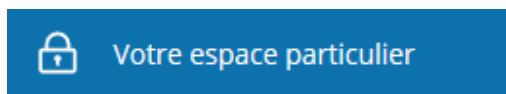
3 - Dans la rubrique « Connexion ou création de votre espace particulier », à gauche, saisissez vos 2 identifiants :

numéro fiscal (13 chiffres) et cliquez sur « Continuer »
mot de passe et cliquez sur « Connexion »

OU

pour vous identifier avec votre compte ameli (l'Assurance maladie), La Poste, MSA ou Mobile Connect et moi, cliquez sur le **bouton FranceConnect** et laissez-vous guider.

> *consultez la fiche :*
j'ai perdu mon numéro fiscal/mot de passe



Connexion ou création de votre espace	
Numéro fiscal	<input type="text"/>
	13 chiffres
	<input type="button" value="Continuer"/>



Déclarer votre don en ligne

1 - Accéder à la rubrique « Déclarer » dans la barre de menu en haut de page.

2 - En bas, à droite, dans le cadre « Vous avez reçu un don ? Déclarez-le », cliquez sur « Accéder ».

3 - Dans la page qui s'affiche à la rubrique « Déclarations de don », cliquez sur « Je déclare un don », puis laissez-vous guider.

The image shows two screenshots of a web interface for online tax declarations. The top screenshot displays a navigation menu with 'Déclarer' highlighted. Below the menu, there are several sections: 'CORRIGER EN LIGNE LA DÉCLARATION DE REVENUS' with an 'Accéder à la correction en ligne' button, 'DÉCLARER UN DISPOSITIF TRANSFRONTIÈRE' with an 'Accéder' button, and 'VOUS AVEZ REÇU UN DON ? DÉCLAREZ-LE' with an 'Accéder' button. A green arrow points to the 'Déclarer' menu item, and another green arrow points to the 'Accéder' button in the 'VOUS AVEZ REÇU UN DON ? DÉCLAREZ-LE' section. The bottom screenshot shows the 'DÉCLARATION DE DON' page with a 'Je déclare un don' button highlighted. A green arrow points to this button. Below the button, there is a note: 'Si j'ai reçu une somme d'argent, des objets d'art, des bijoux, une voiture, des valeurs mobilières...'.